

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

PÉRIODE SCOLAIRE

Horaires disponibles sur **le site internet**.

Après avoir inscrit votre enfant pour l'année en mairie (jusqu'au 22 août), les réservations pour le périscolaire se font via le **PORTAIL FAMILLE**

PÉRIODE DE VACANCES

Horaires disponibles sur **le site internet**.

Inscriptions pour les vacances au fur et à mesure de l'année sur le **PORTAIL FAMILLE**

VACANCES D'AUTOMNE

18 OCT. 2025
AU 31 OCT. 2025

VACANCES D'HIVER

14 FÉV. 2026
AU 2 MARS 2026

VACANCES DE PRINTEMPS

11 AVR. 2026
AU 27 AVR. 2026

VACANCES D'ÉTÉ

6 JUIL. 2026
AU 23 AOÛT 2026

RESTAURANTS SCOLAIRES

GRILLE TARIFAIRE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET.

La commune de Marange-Silvange propose une restauration scolaire équilibrée et adaptée aux besoins des enfants, au sein de deux établissements.

Les menus sont établis par des diététiciens qui respectent les normes de qualité et de quantité en fonction des classes d'âge et prévoient des menus équilibrés qui répondent aux mesures de la **loi EGalim** en restauration collective.



Les deux cantines scolaires de la commune ont obtenu la **note maximale (Très Satisfaisant)** lors du dernier contrôle sanitaire datant de janvier 2025.

i Les tarifs de l'accueil périscolaire (matin et soir, centre de loisirs et cantine) sont calculés en fonction du quotient familial de chaque foyer et répartis en 6 catégories de prix.



La commune de Marange-Silvange propose des activités pour les élèves de grande section de maternelle et de CP pour découvrir les différents domaines artistiques et langagiers :

- > **Anglais**
- > **Éveil musical**
- > **Expression orale et théâtrale**

Inscriptions à la rentrée en mairie

- Les mercredis de 10h à 12h
- À La Ruche
- Plus d'informations sur ville-marange-silvange.fr

4€
la matinée

Le mot de l'élue

Marie-Claire SPANIER
Adjointe au Maire
en charge de l'éducation
et de la jeunesse

La municipalité a à cœur de proposer un **accueil qualitatif pour les enfants de la commune**. Ce dispositif a vu le jour grâce à un partenariat structurant entre la Ville de Marange-Silvange, la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle, et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : la commune est ainsi signataire d'un **CONTRAT TERRITORIAL GOBAL**.

L'accueil périscolaire représente un **coût annuel global d'environ 975 000€ dont 275 000€ restant intégralement à la charge de la commune après déduction des recettes**. Par ailleurs, une augmentation, estimée à 4%, du coût de fonctionnement du service périscolaire pour l'année 2025 a été constatée, en raison, notamment, de l'augmentation des charges générales (énergies, fournitures, personnel). Cette hausse sera partagée à 2% par les familles et 2% par la commune à partir du 1er septembre 2025.

COÛT DU PÉRISCOLAIRE
POUR LA COMMUNE
275 000€

2025-2026

C'est la rentrée!



Toutes les informations sur la rentrée scolaire à Marange-Silvange

Les liens utiles



LE PÉRISCOLAIRE
ville-marange-silvange.fr/le-periscolaire/



LE PORTAIL FAMILLE
marange-silvange.leportailfamille.fr/

Mairie : 12 rue de l'Abani, 57535 Marange-Silvange

ville-marange-silvange.fr

Ville de Marange-Silvange

Ville de Marange-Silvange

Ville de Marange-Silvange



ÉCOLES MATERNELLES - ÉLÉMENTAIRES

RENTRÉE DES ÉLÈVES

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE

Le matin de 08h30 à 12h *accueil à partir de 08h20*

L'après-midi de 13h30 à 16h *accueil à partir de 13h20*



FÉLIX MIDY (élémentaire)	FÉLIX MIDY (maternelle)	LA ROUSSE (élémentaire)	LA ROUSSE (maternelle)
Rue des Pionniers		Rue Auguste Migette	Rue de La Rousse
ALVAGGI ANTOINE Michael	BONVILLE Mélina	RICHARD Julie	CLAIRE HILT Christine
03 87 80 32 03	03 87 80 41 93	03 87 80 41 64	03 87 80 28 17

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

AAPEL DE MARANGE-SILVANGE

SANTINI Émilie

aapelms@gmail.com - 07 82 36 27 30

PEEP

KEITA-JOECKLE Sarah

sarah_keita57@yahoo.fr - 07 88 83 13 60

L'ÉQUIPE MUNICIPALE ENFANCE-JEUNESSE ET PÉRISCOLAIRE

Contact par mail : periscolaire@mairie-marange-silvange.fr



Rodolphe LOURENCO

Responsable
Enfance Jeunesse et périscolaire

07 76 72 65 10



Nadège DISSAUX

Responsable adjointe
Enfance Jeunesse et
périscolaire La Ruche

06 89 16 95 87



Joffrey MELLET

Responsable périscolaire
La Rousse

06 77 09 08 75



Stéphanie MENSLER

Agent administratif
Service Périscolaire

03 87 34 61 40

Le mot de l'élue

Marie-Claire SPANIER
Adjointe au Maire
en charge de l'éducation
et de la jeunesse



La municipalité s'engage pour l'accès à l'éducation pour tous. Chaque année, la commune alloue **60€ par élève** (écoles élémentaires et maternelles) pour la gratuité scolaire, le matériel collectif et l'achat des livres de classe. La commune subventionne également les sorties à la piscine pour les CP et les CE1 et les voyages scolaires avec nuitées des élèves de CM2, à raison de **75€** par enfant. Pour les sorties culturelles au cours de l'année, la commune alloue **12,50€** par élève d'école élémentaire et **14,50€** par élève de maternelle.

Par ailleurs, cette année, la municipalité a engagé d'importants **travaux de rénovation des équipements d'accueil scolaire**. Les abords des écoles ont déjà été entamés. Les cours de récréation sont elles aussi concernées et seront rénovées au cours de l'année.

COÛT TOTAL POUR
LA COMMUNE (hors travaux)
50 500€



EN SAVOIR PLUS SUR
LE PROJET DE RÉNOVATION

COLLÈGE LES GAUDINETTES

PRINCIPALE

Mme ATHIMNI Sabah - 03 87 20 14 01

Tous les ans, **La municipalité offre une calculatrice*** à chaque enfant domicilié à Marange-Silvange entrant en 6^{ème}. **Elles leur seront remises à la rentrée.**

COÛT POUR LA COMMUNE
1 500€

* Modèle Texas Instrument conforme aux consignes du Collège.

Le mot de l'élue

Marie-Claire SPANIER
Adjointe au Maire
en charge de l'éducation
et de la jeunesse

RENTRÉE EN 6^{ÈME} LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE

de 09h05 à 12h05 et de 14h à 16h

Accueil à partir de 08h50

Réunion d'information pour les parents à partir de 09h00

pas cours le mardi 2 septembre

RENTRÉE EN 5^{ÈME}, 4^{ÈME} et 3^{ÈME} MARDI 2 SEPTEMBRE

de 09h05 à 12h05

Accueil à partir de 08h50

reprise des cours le 2 septembre à partir de 14h

en fonction de l'emploi du temps

ACCUEIL DU PUBLIC DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE UNIQUEMENT SUR RDV, FERMÉ PENDANT LES VACANCES.
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; Mercredi de 8h à 12h ; Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h



Pour les jeunes de la commune à partir de la 6^{ème} **15€ / an**

Photo, vidéo, informatique, sport, jeux de société, visites culturelles, musique, ateliers manuels, soirées...
C'est toi qui choisis !



Plus d'informations

TRANSPORTS SCOLAIRES

GRILLE TARIFAIRE DISPONIBLE SUR
LE SITE INTERNET.

La vente de cartes de bus se fait en mairie, au service Enfance Jeunesse, du 19 août au 29 août.
Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

À SAVOIR

- La carte de bus donne accès à toutes les lignes transportant des scolaires sur le territoire de la commune
- Un enfant qui n'est pas en possession de la carte de bus n'a strictement pas accès aux transports
- L'exclusion du service des transports est possible pour tout élève dont le comportement est incorrect
- Les lignes de transport scolaire de Marange-Silvange sont uniquement accessibles aux enfants domiciliés sur la commune

! Merci de vous munir d'une photo récente de l'enfant, afin de pouvoir établir le titre de transport qui sera plastifié.

* Pour la bonne gestion du service de transports en commun, il est impératif de respecter la période de vente des cartes de bus.

Afin de faciliter les déplacements des jeunes, la municipalité poursuit son engagement en faveur de l'accès aux transports en commun. Les bénéficiaires de la vente de cartes de bus ne couvrent qu'une petite partie du coût total du partenariat avec la société auprès de laquelle la commune délègue le service de transports en commun. Concrètement, cela signifie que **la commune prend en charge près de 80 % du coût total du dispositif.**

COÛT DES TRANSPORTS
POUR LA COMMUNE
113 000€

Le mot de l'élue

Marie-Claire SPANIER
Adjointe au Maire
en charge de l'éducation
et de la jeunesse